

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1207**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur en ingénierie biomédicale hospitalière (TSIBH)

Nouvel intitulé : Assistant biomédical en ingénierie hospitalière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de technologie de Compiègne	Par délégation du Président, le Directeur de la Formation Continue, Le responsable pédagogique, Président de l'UTC

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce titre vise les activités suivantes : - Analyser de manière cohérente les besoins techniques associés à l'exploitation des dispositifs médicaux, que ce soit en maintenance ou en travaux neufs.

- Contrôler la qualité et la sécurité des dispositifs médicaux mis en exploitation.
- Planifier, gérer et communiquer les actions préventives et correctives en travaux neufs, maintenance et contrôle qualité.
- Contribuer à la maîtrise globale des dispositifs médicaux et à l'amélioration continue des performances.

COMPETENCES OU CAPACITES ATTESTEES : - connaissance des fondements physiologiques, des technologies, des risques et normes sur les dispositifs médicaux, des interfaces et des interactions entre tous les acteurs hospitaliers

- aptitude à la communication avec le personnel soignant et plus largement, tout le personnel hospitalier, à la veille technique et normative, à la résolution des problèmes et au travail en équipe
- compétence d'identification des solutions techniques les plus pertinentes, de maîtrise des processus de contrôle qualité et sécurité, de mise en oeuvre des bonnes pratiques biomédicales en établissement de santé

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Etablissements de santé, entreprises de services en maintenance et contrôle qualité des dispositifs médicaux.

Le type d'emploi visé est d'assister un ingénieur biomédical dans ses tâches de conseil à l'achat, d'élaboration des plans de maîtrise des risques, de mise en oeuvre d'une bonne maîtrise en exploitation et éventuellement de formation du personnel médical, para-médical ou médico-technique sur les dispositifs médicaux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1305 : Installation et maintenance électronique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 4 modalités d'évaluation : 1- Epreuves théoriques :

- physiologie, systèmes de monitoring biomédical, explorations et suppléances fonctionnelles (examen à mi-parcours)
- techniques d'imagerie médicale, technologie des dispositifs médicaux en soins et thérapies, management organisationnel au sein d'un service biomédical (examen final)

2 - Travaux pratiques : contrôle qualité des dispositifs médicaux (en binôme)

3 - Projet d'intégration :

- étude d'une problématique biomédicale
- en binôme
- rapport écrit
- réalisation et présentation orale d'un poster
- édition sur internet

4 - Rapport de stage

- étude et analyse technique en fonction du contexte du stage et du projet professionnel de l'étudiant
- rapport écrit et soutenance orale
- édition sur internet

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 membres dont 4 professionnels
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Jury VAE-VES de l'UTC, 50% formateurs, 50% professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Reconnaissance par le Ministère de la Santé : - Arrêté du 12 juin 1987 paru au JO du 1er juillet 1987

- Arrêté du 10 juin 1992 paru au JO du 2 juillet 1992

Arrêté du 28 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 03 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 19 mars 1999 publié au Journal Officiel du 27 mars 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 03 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1983 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.utc.fr/tsibh>

Lieu(x) de certification :

Université de Technologie de Compiègne Formation continue

BP 20529

60205 Compiègne Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Assistant biomédical en ingénierie hospitalière